

Paris, le 22 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Revalorisation du SMIC et gel des allègements de charges : Le GHR alerte sur un risque immédiat pour l'emploi et la survie de milliers de cafés, hôtels et restaurants

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) a alerté solennellement le Gouvernement sur les conséquences extrêmement graves que représenterait, pour les entreprises de l'hôtellerie-restauration, la combinaison de la prochaine revalorisation du SMIC et du gel des allègements de charges sociales.

Dans un courrier adressé au Premier ministre, Catherine Quérard, Présidente du GHR, dénonce une véritable « double peine » pour un secteur composé très majoritairement de TPE et de PME dont le modèle économique repose essentiellement sur l'emploi et la main-d'œuvre.

Le gouvernement a en effet décidé de rompre avec le principe selon lequel la formule des allègements de charges est ajustée en fonction de l'évolution du SMIC. En retenant dans ce calcul le niveau du SMIC fixé en janvier 2026, il accentue mécaniquement l'effet des revalorisations automatiques du SMIC sur le coût du travail.

Le GHR rappelle que les cafés, hôtels et restaurants consacrent déjà en moyenne 40 % de leur chiffre d'affaires à la masse salariale (source Fiducial), alors même que leur résultat net moyen ne dépasse pas 4 % du chiffre d'affaires. Ils subissent depuis plusieurs années de fortes augmentations des coûts d'exploitation : énergie, matières premières, assurances, loyers, salaires...

Cette alerte intervient dans un contexte déjà particulièrement préoccupant pour le secteur :

- 9 434 défaillances ont été enregistrées dans l'hôtellerie-restauration en 2025 selon Altares soit une hausse de 8,5 % par rapport à 2024 ;
- Le secteur représente à lui seul près de 15 % des défaillances d'entreprises en France ;
- Plus de 2 100 défaillances ont déjà été recensées au premier trimestre 2026.

Dans son courrier au Premier ministre, le GHR précise que les professionnels du secteur ont pleinement conscience des efforts budgétaires que le pays doit engager et qu'ils y contribuent déjà largement par l'emploi, l'activité économique et les recettes fiscales et sociales qu'ils génèrent. Il reconnaît également la légitimité de la prochaine revalorisation du SMIC. En revanche, l'organisation considère qu'une hausse concomitante des charges sociales entraînerait des conséquences immédiates sur l'emploi et la pérennité de milliers d'établissements partout en France.

Le GHR demande en conséquence au Gouvernement de revenir sur le gel des allègements de charges annoncé.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat

National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 12 000 établissements employant 150 000 salariés.